Compte rendu du CDAS du 2 octobre 2014

FO a lu une déclaration liminaire (voir en pièce jointe).
En réponse : n'ayant aucune nouvelle sur le renouvellement des deux assistants de délégation au 01/01/2015, le directeur est, tout de même, plutôt confiant sur le maintien des 2 postes. La direction locale garantit que dans le département il n'y a pas de confusion des rôles entre le délégué, les assistants, les correspondants et le service des ressources humaines.

Pour 2015, les 3 réunions obligatoires du CDAS (Conseil Départemental de l'Action Sociale) seront tenues selon le calendrier suivant :

- début mars ou mi-mars : débat sur les orientations budgétaires
- mi-juin : point d'étape + inscription de nouveau projet
- mi-octobre : réajustement

Résultat de l'enquête sur la restauration :

Dans le Tarn, 4 structures existent: deux restaurants administratifs « finances » à Albi et à Castres, le restaurant inter administratif et le restaurant de l'école des mines. Ce dernier est entièrement conventionné avec un prestataire extérieur.
Pour les deux restaurants administratifs « finances », la tarification se fait au plat.
Les associations sont conventionnées, perçoivent une subvention de fonctionnement, et assurent la comptabilité (utilisation du logiciel de compta ciel). La fluctuation du personnel fréquentant les structures est stable avec une moyenne de 73 repas par jour.
Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées. Les retraités bénéficient du même tarif que les actifs dans le Tarn.
Les délégués et les assistants ont reçu une formation pour soutenir les associations (notamment soutien dans l'élaboration des conventions et des contrats pour le renouvellement du matériel).
Pour le moment, les deux associations (Albi et Castres) sont maintenues car elles fonctionnent bien. La proposition d'harmoniser les cartes entre Albi et Castres sera envisagée lorsqu'il sera nécessaire de remplacer une caisse enregistreuse.
Par ailleurs, et à ce jour, l'attribution des tickets restaurant dans le département est maintenue.

Information sur les prêts ALPAF :

Il y a eu moins de dossiers. Mais certains sont rejetés pour divers motifs. Aussi, il a été décidé qu'en cas de rejet de dossier d'un prêt logement étudiant, le délégué devra avertir l'assistante sociale, qui invitera l'agent des finances concerné à la contacter. Le but étant d'essayer de trouver une solution notamment avec le CROUS d'Albi ou de Toulouse.

Doctrine ministérielle d'emploi des correspondant sociaux :

Une réunion a été organisée pour définir les attributions et deux réunions seront prévues par an dès 2015 : une en janvier et l'autre en septembre. Dans la Tarn : 1 correspondant à Albi, 1 correspondant à Castres.

Le BIL situation budgétaire :

Une réserve existe et il convient de l'utiliser.
Aussi, une rallonge est inscrite pour répondre aux différentes demandes des services et postes comptables. Ainsi, les demandes suivantes devraient être satisfaites :

- un four micro-onde à Gaillac
- un réfrigérateur à Labruguière
- un four micro-onde à St Paul Cap de Joux
- de la vaisselle neuve à Dourgne.
- les demandes de St Amant Soult et Valence d'Albi

A la demande de FO, les chèques disques devraient s'élever à 35€ par enfant bénéficiaire au lieu de 30€.
Pour l'arbre de Noël, le devis n'est pas encore connu. En fonction de son montant, du maquillage et des tatouages (si un prestataire est trouvé) seront proposés aux enfants.

Enfin, une nouvelle sortie devrait être proposée aux retraités dans la limite des crédits restant à consommer.

Vos représentants FO : Christelle SUAU et Sophie COUTANCEAU